

## **Règlement officiel du concours – Sondage client de Tentree International Inc.**

### **1. Organisateur**

Le concours est organisé par **Mustel Research Group Ltd.** (« l'Organisateur ») pour le compte de **Tentree International Inc.**

### **2. Admissibilité**

Le concours est ouvert à toute personne :

- Résidant légalement au **Canada** ou aux **États-Unis**;
- Âgée de **18 ans ou plus** au moment de sa participation;
- Ayant été invitée à répondre au sondage client de Tentree et ayant complété celui-ci entre le **14 juillet 2025 à 00 h 00 (heure du Pacifique)** et le **28 juillet 2025 à 23 h 59 (heure du Pacifique)** (la « Période du concours »).

Les employés de Tentree International Inc., de Mustel Research Group Ltd., ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles.

### **3. Mode de participation**

- Toute personne admissible qui complète le sondage et accepte de participer au tirage recevra automatiquement **une (1) participation**.
- Pour participer sans répondre au sondage, il est possible d'envoyer une lettre manuscrite contenant le nom complet, l'adresse postale et le numéro de téléphone à l'adresse suivante :

Mustel Research Group Ltd.  
3062 W 36th Avenue  
Vancouver, BC V6N 2R4  
Objet : Participation au concours – Sondage Tentree

Les participations par courrier doivent être reçues **au plus tard le 28 juillet 2025**. Une seule participation par personne est permise.

### **4. Prix**

- Un (1) **carte-cadeau Tentree d'une valeur de 500 \$ CAD** sera attribuée.
- Le prix n'est ni transférable ni monnayable.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues, mais sont estimées à environ **1 sur 1 500**.

### **5. Tirage et attribution du prix**

- Le tirage au sort aura lieu vers le **5 août 2025**.

- Le gagnant sera contacté par courriel ou téléphone dans les **cinq (5) jours ouvrables** suivant le tirage.
- Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra :
  - Répondre correctement à une **question d'habileté mathématique** (conformément à la loi canadienne);
  - Signer et retourner un formulaire de déclaration et de décharge dans un délai de **sept (7) jours** suivant la notification.

## **6. Conditions générales**

- Aucune obligation d'achat.
- L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation non conforme au présent règlement.
- Le concours est **nul là où la loi l'interdit**.
- L'Organisateur n'est pas responsable des participations perdues, en retard ou incomplètes.

## **7. Protection des renseignements personnels**

Les renseignements personnels recueillis seront utilisés uniquement pour l'administration du concours et ne seront ni vendus ni partagés.

## **8. Conformité au Québec**

Conformément aux lois en vigueur au Québec, tous les documents promotionnels sont disponibles en français.